PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-187_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°187/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 15 octobre 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 81
Nombre de membres en exercice : 81
Date d'affichage : 15 octobre 2026

Nombre de présents : 59
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de votants : 72

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune des Hauts-de-Forterre, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du quinze octobre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, AIMABLE Fabienne, ARNOUX Stéphane, BASTIDE Delphine, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARENTON Monique, CHARPENTIER Dominique, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DUCROT Denis, FÉVRIER Catherine, FOURNIER Jean-Claude, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, LEGER Jean-Marc, LEGRAND Patrick, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, REPIQUET Claudine, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, TAVELIN Laurent, THIEULENT Maryline, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VAUTHIER Charlotte, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie.

Délégués titulaires excusés : CHOUX Cyril, CORDET Yannick (pouvoir à M. Vigouroux), DESNOYERS Jean, FILIPE Delphine (pouvoir à M. Pouillot), GAUDIN Marie-Carmen (suppléante Mme Charenton), GERARDIN Jean-Pierre, HERMIER Bernadette (pouvoir à M. D'Astorg), HUMEAU Yann (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LIGNERAT Bruce (suppléante Mme Bastide), MILLOT Claude (suppléante Mme Vauthier), PETIT Michèle (suppléant M. Arnoux), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), RENAUD Patrice (pouvoir à Mme Gavillon), ROUSSEAU Myriam (pouvoir à M. Nury), SANGENITO Patrick (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent, XIBERRAS Olivier (pouvoir à M. Touzeau)), YURCEK Martine (pouvoir à M. Lemitre).

Délégués absents : CHOUBARD Nadia, GUILLAUME Philippe, HACCART Françoise, JOURDAN Brice, LION Franck, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. SIGORINI Philippe

OBJET : Avenant n°3 au contrat de Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison de santé pluridisciplinaire à Bléneau

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 094/2023 de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre en date du 12 juin 2023 pour la rénovation et l'agrandissement de la maison de santé à Bléneau,
- Vu la délibération n° 154/2025 de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre en date du 25 septembre 2025,
- Considérant la nécessité de reprendre les études pour le projet de réhabilitation de la maison de santé pluridisciplinaire de Bléneau,

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-187_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°187/2026

- Considérant la demande expresse de la préfecture de limiter la rénovation au bâtiment existant suite à sa commission « projets structurants DETR » du 11 juin 2026, de reprise des études par le cabinet IMHOLZ architectes et associés pour l'avenant n°3 de 37 655,00 € HT ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge du Patrimoine - Travaux - Accessibilité,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (72 voix pour) :
- Approuve l'avenant n°3 au contrat de maitrise d'œuvre avec IMHOLZ architectes et associés, pour un montant de 37 655 € HT, faisant ainsi passer le marché à 157 583,00 € HT soit 189 099,60 € TTC,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°3, correspondant à la reprise complète des études.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

